



ADASEA de Midi-Pyrénées

Formation

N° déclaration activité : 73 31 04905 31



Auch, le 9 mars 2015

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif régional « Programme de formation Natura 2000 », piloté par la DREAL de Midi Pyrénées et financé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, nous vous invitons à participer à la **session de formation suivante**, mise en œuvre par l'ADASEA Midi-Pyrénées et animée par l'ADASEA 32 :

### «Urbanisme et sites Natura 2000, pour une combinaison durable»

Cette session se déroulera sur 2 demi-journées :

- le **mardi 24 mars 2015 de 8h30 à 13h00**, salle polyvalente du milieu, au **Conseil Général du Gers, route de Pessan, 32000 AUCH**
- le **mardi 21 avril 2015 de 8h30 à 13h00** à **Auch, salle polyvalente de gauche, au Conseil Général du Gers, route de Pessan, 32000 AUCH**

Vous trouverez **ci-joint** le **programme détaillé de cette formation** ainsi qu'une fiche d'inscription.

**Si vous souhaitez participer, merci de nous retourner cette fiche d'inscription, par courrier ou par mail, avant le 20 mars 2015,**

à l'adresse suivante :

**ADASEA du Gers  
Maison de l'Agriculture  
Route de Mirande BP 70161  
32003 AUCH Cedex**

ou

**a032@adasea.net**

ou nous contacter

**05 62 61 79 50**

Dans l'attente de vous retrouver, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Par délégation du Président, Marc DIDIER  
Le Directeur de l'ADASEA 32**

**Y. BARBASTE**



## PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'aborder avec les élus et les autres acteurs concernés, un aspect non encore développé dans le cycle annuel des formations Natura 2000 Gers, à savoir les sites d'intérêt communautaires et l'urbanisme, et de travailler à leur prise en compte valorisante dans les projets de planification.

- Quelle place pour les sites Natura 2000 dans les projets de planification et tout au long de leur élaboration ?
- Quel aménagement opérationnel pour la reconnaissance et préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ?
- Quelle combinaison des outils réglementaires de la planification et des outils de gestion

**Matinée du 24 mars 2015**

**Matinée du 21 avril 2015**

### Déroulement

**Qu'est-ce qu'un document d'urbanisme ?  
Quels en sont les effets ?**

*intervenant Mr Frédéric Poulle CAUE 32*

**Quel cadre et quel contenu ?**

*intervenant Mr Michel Uhlmann Territoires et  
Patrimoines DDT 32*

**Qu'est-ce que site Natura 2000 ?**

*intervenant Mme Claire Lemouzy – Adasea 32*

**Quelles sont les obligations réglementaires  
liées à un site Natura 2000 dans le cadre du  
projet de planification ?**

**Le rôle de l'évaluation environnementale**

*intervenant Mr Michel Uhlmann Territoires et  
Patrimoines DDT 32*

**A quelle étape d'élaboration et sur quoi  
s'appuyer pour intégrer un site N2000 dans un  
document de planification ?**

*intervenant Mr Didier Cucchi – BE Xmge - Fleurance*

**Comment traduire les caractéristiques d'un site  
N2000 dans un document de planification ?**

**(présentation de 2 retours d'expériences)**

*intervenant Mr Jérôme Segonds – BE Ectare - Toulouse*

*intervenant Mr Stéphane Delbos – BE Rural Concept -  
Lot et Aveyron*

**Quels outils opérationnels pour la préservation  
des habitats et espèces ?**

*intervenant Mr Michel Uhlmann Territoires et  
Patrimoines DDT 32*

**Les outils de gestion au service des collectivités  
pour valoriser les sites Natura 2000**

*intervenant Mme Claire Lemouzy – Adasea 32*